



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre  
l'Exploitation Sexuelle

### Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5<sup>ème</sup> rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

## PAKISTAN

	<b>POPULATION</b> 197 millions		<b>PIB PAR HABITANT</b> 1 547,9 USD
	<b>REGIME POLITIQUE</b> République fédérale multipartite		<b>INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN</b> 147 <sup>e</sup> rang sur 187 pays
	<b>INDICE D'INEGALITE DE GENRE</b> 130 <sup>e</sup> rang sur 147 pays		<b>INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION</b> 117 <sup>e</sup> rang sur 180 pays

La question de la prostitution est extrêmement complexe et diverse au Pakistan. Toute forme d'activité liée à la prostitution a été déclarée illégale dans le pays, mais cette pratique demeure omniprésente dans presque toutes les provinces et tous les districts du pays, principalement en raison de la pauvreté. Le mot « prostituée » ou « prostitution » en *ourdou*, langue nationale du Pakistan, stigmatise et a une connotation extrêmement négative. Cette prostitution est souvent associée aux femmes, mais la pratique est également répandue chez les hommes.

Les femmes sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, généralement recrutées par tromperie ou coercition (faux mariages, fausses offres d'emploi ou mariage forcé). Les personnes prostituées pakistanaises sont classées en trois catégories distinctes.

Les premières sont connues sous le nom de *Tuwaif* et proviennent de familles d'artistes.

Ces jeunes filles sont élevées uniquement pour la pratique de la prostitution. Dès l'enfance, elles sont formées aux spectacles de danse et de chant pour les clients en visite et ont des relations sexuelles avec des clients avec des revenus moyens à élevés.

La deuxième forme de prostitution concerne les familles migrantes de personnes prostituées. Depuis les années 1980, une forte migration des familles de personnes prostituées s'est installée dans les quartiers rouges des grandes villes comme Lahore et Karachi, en réponse à l'application du règlement islamique fermant de nombreux quartiers rouges dans les petites et moyennes villes du pays. Cela a abouti à un certain nombre de situations difficiles au sein de la société, car il n'existe pas de politiques publiques ou de stratégies législatives spécifiques pour faire face à la question de la migration. Les femmes migrantes d'Afghanistan, du Bangladesh, de Birmanie, des Philippines, du Népal et des États d'Asie centrale sont livrées à la

prostitution pendant un temps limité à des clients aux revenus modestes ou moyens.

Enfin, la troisième catégorie comprend les femmes ou les jeunes filles qui sont prostituées dans les bordels. Ces femmes appartiennent généralement à des familles extrêmement pauvres, sans doute les plus marginalisées de la société. Elles subissent les formes les plus extrêmes d'exploitation de la part des propriétaires de bordels, des clients et de la police.

### Législation en vigueur

La législation en matière d'exploitation sexuelle n'est pas favorable aux victimes d'exploitation. En 1979, sous le régime militaire du général Ziaul Haq, ce dernier, poussé par l'objectif de rapprocher le système juridique pakistanais de l'Islam, a promulgué une série de révisions de la Constitution pakistanaise avec les Ordonnances Hudood, concernant principalement les crimes sexuels. Les rapports sexuels hors mariage ont été jugés illégaux et passibles de flagellation et de lapidation en public, une pratique extraite de la Charia. De nombreuses femmes, qui avaient décidé de porter leur affaire devant les tribunaux, ont été persécutées car leur venue à la barre a été considérée comme une confession du crime commis. De plus, pour que les cas de viol ou d'exploitation sexuelle puissent être dûment prouvés, les Ordonnances Hudood ont établi qu'il fallait la présence de quatre témoins musulmans adultes de sexe masculin. Si les femmes n'étaient pas en mesure de présenter les témoignages en question, elles étaient punies comme des criminels. La loi *Women's Protection Act*, promulguée en 2006, a modifié les sanctions en abolissant le châtime de la Charia et en le remplaçant par une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à

cinq ans et/ou une amende. Les victimes continuent d'être poursuivies à partir des éléments restants des Ordonnances Hudood car les coutumes sociétales font peser le fardeau sur les femmes prostituées plutôt que sur leurs clients. Aujourd'hui, la législation et les efforts d'application de la loi contre la prostitution et le trafic sexuel restent insuffisants.

En ce qui concerne la traite des êtres humains, la loi ne criminalise pas toutes ses formes, de sorte qu'il est difficile d'en assurer une bonne application. La traite sexuelle transnationale est érigée en infraction pénale dans l'ordonnance *Prevention and Control of Human Trafficking Ordinance* (PACHTO) qui prévoit des peines de 7 à 14 ans d'emprisonnement.

Mais les lois concernant la traite sexuelle interne sont beaucoup moins concluantes. En effet, bien que l'article 369A du Code pénal pakistanais, modifié en mars 2016, dispose que la traite interne à des fins sexuelles des femmes et des enfants est considérée comme illicite, la prostitution des enfants de moins de 18 ans n'est pas reconnue comme un acte de traite.

En juillet 2016, le Pendjab a adopté une loi criminalisant le trafic sexuel et le travail forcé des enfants avec une peine d'emprisonnement de trois à sept ans. En mars 2017, le gouvernement provincial du Sindh a adopté une loi semblable prévoyant une peine de cinq à dix ans de prison.

En juin 2018, le Pakistan a adopté une nouvelle loi pour combattre et prévenir la traite des personnes. Elle présente notamment une meilleure définition de la traite, un meilleur traitement des victimes et la possibilité de mener des campagnes de sensibilisation par le gouvernement (*Act to prevent and combat trafficking in persons especially women and children*).

## Exploitation sexuelle des garçons

Bien que le nombre exact de personnes prostituées au Pakistan ne soit pas connu, on prévoit que la prévalence des garçons sera plus élevée, même si l'activité homosexuelle au Pakistan est illégale. Si la majorité des victimes masculines proviennent souvent des mêmes milieux que leurs homologues féminines, la méthode d'exploitation semble différer d'un sexe à l'autre. Tout d'abord, les garçons courent un plus grand risque d'exploitation sexuelle en raison de leur plus grande liberté de mouvement. Ils sont facilement pris au piège lorsqu'ils quittent leur maison pour jouer dans la rue. L'exploitation sexuelle de ces garçons est généralement plus visible, s'exerçant souvent dans des espaces publics comme les rues, les marchés, les restaurants, les gares routières, les toilettes publiques. Plusieurs recherches sur une petite échelle ont montré que, paradoxalement, les *madrassas* (écoles islamiques) ont tendance à être des lieux à haut risque pour les garçons. Ces écoles ne sont pas toujours sûres dans la mesure où les enseignants exercent du chantage et menacent les garçons d'amendes et de sanctions disciplinaires s'ils refusent certaines formes d'abus sexuels.

Le signalement des cas d'exploitation sexuelle reste excessivement complexe en raison d'un certain nombre de barrières sociales. D'une part, les familles se sentent plus à l'aise pour signaler les infractions commises sur les garçons puisque les problèmes de diffamation ne touchent pas les hommes de la même façon que les femmes. D'un autre côté, beaucoup de garçons refusent souvent de signaler les infractions dont ils sont victimes, tendance qui semble s'accroître. L'assimilation courante de la prostitution masculine avec l'homosexualité a d'importantes conséquences sur la situation judiciaire des garçons victimes d'exploitation

sexuelle. On conseille souvent aux garçons de ne pas parler aux autorités des problèmes auxquels ils sont confrontés en raison de leur identité sexuelle et du tabou social de l'homosexualité. En outre, les préjugés sexistes ont un effet important sur l'attitude des forces de l'ordre. Souvent, s'ils choisissent de porter plainte, il est rare que leurs demandes soient vraiment prises en considération en raison de la stigmatisation qui entoure la notion que, puisqu'ils sont des hommes, ils sont mentalement et physiquement capables de faire cesser toute forme d'acte sexuel qui leur est imposée.

## Les Hijras, groupe extrêmement vulnérable à l'exploitation sexuelle

Les Hijras existent en Asie du Sud depuis des centaines d'années et se définissent en grande partie comme appartenant au « troisième genre » qui comprend les transgenres, les eunuques, les hermaphrodites et les travestis. On estime que 500 000 personnes se définissent comme des *Hijras* au Pakistan.

En raison de la structure islamique très conservatrice de la société pakistanaise, le public est peu ou pas conscient du fait que le genre n'est pas binaire. C'est pour cette raison qu'il y a un phénomène endémique de sexualisation des transgenres qui conduit souvent au harcèlement sexuel dans les lieux publics, à l'humiliation, aux abus et aux viols collectifs. En raison du manque d'acceptation de ceux qui ne se conforment pas au binarisme sociétal du genre, de nombreuses personnes transgenres ne peuvent trouver un emploi et sont privées d'un grand nombre de leurs droits fondamentaux.

Nombre de personnes transgenres, forcées de quitter leur foyer et sans emploi, se tournent souvent vers les communautés *Khawaja Sira* pour se loger, se nourrir et être acceptées. Au sein de ces

communautés, tous les individus transgenres sont soumis à un système *Guru-Chela* très controversé. Les Hijras obéissent au chef connu sous le nom de *gourou* qui impose un nombre limité de possibilités d'emplois : prostitution, mendicité ou danse. Le *gourou* prend un certain pourcentage sur les gains des Hijras en échange d'un logement, d'une protection et d'une reconnaissance. Cette culture du *gourou* s'est avérée préjudiciable aux Hijras car, au lieu d'agir en protecteurs, les *gourous* ont tendance à abuser sexuellement des jeunes transgenres vulnérables. De nombreux *gourous* encouragent les jeunes transgenres à se prostituer et les obligent à mendier dans les rues, ce qui les expose à certaines formes d'exploitation sexuelle. L'éducation est généralement découragée et réprimée au sein de la communauté car elle autonomise la communauté hijra et la libère de sa dépendance vis-à-vis des *gourous*, réduisant ainsi leur pouvoir et leur influence. Les personnes n'ont souvent pas d'autre choix que de rejoindre ces communautés car il leur est très difficile de se débrouiller seules dans cette société où prédominent les violences et les abus à leur égard. Elles préfèrent donc le système *Guru-Chela* qui leur apporte un peu de protection.

Bien qu'il n'y ait qu'un minimum de réponse gouvernementale à la situation socio-économique des Hijras, la situation de la prostitution des personnes transgenres s'est améliorée ces dernières années à la suite d'une série de décisions de la Cour suprême, dont celle du 28 juin 2017 selon laquelle elles devraient être reconnues comme *intersex* sur leur carte d'identité. Dans le passé, il fallait se déclarer homme ou femme pour obtenir une carte d'identité. Comme les Hijras ne se définissent pas dans ces deux catégories, leur refus de se déclarer homme ou femme les a privés de carte d'identité et de certains droits tels

que le droit de voter ou de se présenter aux élections.

### **Mariages forcés et mariages d'enfants**

Les rôles sexospécifiques, renforcés par les attitudes, croyances et pratiques traditionnelles ont contribué à limiter la participation des femmes au développement social. L'une des pratiques traditionnelles les plus répandues au Pakistan est le mariage forcé des femmes et des enfants. Selon un rapport de l'UNICEF, 21 % des jeunes Pakistanaises sont mariées avant l'âge de 18 ans et 3 % avant l'âge de 15 ans. Les femmes vivant dans la pauvreté sont généralement les plus menacées de mariages forcés. L'idée étant très répandue dans les familles que les filles représentent un fardeau économique par opposition aux fils, les mariages précoces et forcés sont souvent motivés par les pratiques dominantes du *Watta Satta*, les échanges de dot et celles du *Vani* (également connu sous le nom de *Swara*). Le *Vani* est une coutume culturelle selon laquelle une jeune fille est mariée de force en guise de punition pour un crime commis par un membre de la famille masculine. Le *Watta Satta* est la pratique qui consiste à échanger deux femmes de familles différentes, ce qui implique généralement l'échange de jeunes filles. Cette pratique est souvent parallèle à la tradition culturelle de la dot où les jeunes femmes sont vendues au meilleur prix. La pratique de la dot sert à l'exploitation sexuelle. Trompées par un membre féminin de la famille directement impliqué dans la vente de la jeune mariée, les jeunes femmes sont ensuite vendues par leur mari pour être prostituées.

Depuis plusieurs années, l'âge légal du mariage des femmes est une question qui fait débat. Conformément à la loi *Pakistan's Child Marriage Restraint Act* de 1929, l'âge légal du mariage pour les femmes est de

16 ans et de 18 ans pour les hommes. Au fil des ans, plusieurs tentatives ont été menées pour faire passer l'âge légal du mariage des jeunes filles de 16 à 18 ans, mais toutes ont été rejetées. Récemment, en mai 2017, l'Assemblée nationale a rejeté l'une de ces tentatives concernant la révision de la loi sur la restriction du mariage des enfants. Les croyances islamiques conservatrices s'avèrent être la cause principale du refus de repousser l'âge de l'enfant. Dans son dernier rejet, l'Assemblée nationale a déclaré que l'amendement était « contraire aux injonctions religieuses », à l'instar des objections communes du *Council of Islamic Ideology*. Cet organisme a pour but de fournir des conseils juridiques islamiques au gouvernement et proclame que la loi pakistanaise contre le mariage des enfants est non islamique. Au sein des tribunaux pakistanaïques, il existe une confusion fréquente et une absence de séparation entre les interprétations religieuses islamiques et le droit fédéral, ce qui entraîne souvent un manque majeur de clarté. La loi fixant l'âge légal à 16 ans n'est pas dûment appliquée dans de nombreux tribunaux pakistanaïques qui l'interprètent et appliquent plutôt la Charia en déclarant qu'une jeune fille est apte au mariage, une fois être passée à l'âge pubère.

### **Ampleur du VIH/Sida chez les personnes prostituées**

Les personnes prostituées au Pakistan sont confrontées à un certain nombre de maladies graves, les plus courantes étant le VIH/Sida et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST). Concernant les femmes prostituées, les clients masculins s'avèrent être le vecteur de la transmission. Plus des deux tiers des clients n'utilisent pas les préservatifs, ce qui augmente considérablement la menace de

contamination du VIH/Sida ou autres IST. Le manque d'éducation concernant les risques d'IST contribue aussi à perpétuer le danger de contamination auprès des personnes prostituées. Le VIH/sida est très répandu auprès de la communauté hijra, en raison d'une combinaison de deux facteurs : le refus de fournir des services publics (traitements médicaux et éducation) et leur extrême vulnérabilité.

Au Pakistan, les problèmes de violences sexuelles et d'addictions aux drogues sont des questions interdépendantes. En effet, de nombreuses victimes d'exploitation et d'abus sexuels commencent à consommer des drogues pour faire face aux abus et à l'exploitation. Elles tombent ensuite dans le cycle sans fin de l'addiction et du besoin d'argent pour l'achat de drogues. Certaines sont même payées avec de la drogue en échange de rapports sexuels. De plus, la corrélation entre le commerce du sexe et la drogue est un facteur déterminant de la prévalence du VIH/Sida et des IST chez les personnes prostituées.

### **Répression et corruption**

La PACHTO a été promulguée en 2002, définissant ce qui constitue la traite des êtres humains et établissant les premières lois au Pakistan relatives à la traite des êtres humains. Par la suite, conformément au Plan d'action national adopté en 2009, la *Federal Investigation Agency* (FIA) a été créée pour diriger les efforts de lutte contre la traite, par l'intermédiaire du *Department of Anti-Human Trafficking and Smuggling*.

Malgré un manque de ressources et de financement appropriés, la FIA a pris un nombre considérable de mesures de répression de la traite au cours des dernières années. Depuis novembre 2015, le nombre d'arrestations a considérablement augmenté (3 446 au cours des trois dernières années)

et, selon le ministre de l'Intérieur Ahsan Iqbal, dans son allocution à l'Assemblée nationale en décembre 2017, un total de 7 430 cas de traite des êtres humains a été enregistré au cours des deux dernières années.

L'augmentation du nombre d'enquêtes et d'arrestations est liée à certaines modifications structurelles mises en œuvre au sein de la FIA, en particulier la création de l'*Anti-Trafficking Unit*, une unité spécialisée dans les questions relatives à la traite des êtres humains, ainsi que la création des *Human Trafficking Circles* et des sous-unités de l'*Anti-Trafficking Unit* dans les zones régionales de la FIA (Karachi, Lahore, Rawalpindi, Peshawar et Quetta). Les *Human Trafficking Circles* et les sous-unités de l'*Anti-Trafficking Unit* mènent des enquêtes et poursuivent les migrants en situation illégale ainsi que les voyageurs, ce qui a donné lieu à un rapport gouvernemental en 2016 mentionnant l'augmentation du nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations pour traite à des fins sexuelles. En 2016, les cinq zones régionales de la FIA (Pendjab, Khyber Pakhtunkhwa, Sindh, Balouchistan et Islamabad Capital Territory), ainsi que deux territoires semi-autonomes (Azad Jammu-et-Cachemire et Gilgit-Balkistan) ont signalé un total de 1 374 enquêtes, 2 353 poursuites pour traite à des fins d'exploitation sexuelle et 41 condamnations. La grande majorité de ces affaires concernait la province du Pendjab, province la plus peuplée du Pakistan. La FIA manque encore d'infrastructures dans un certain nombre de grandes villes des zones régionales (notamment à Gujranwala et à Gujrat). Malgré les dernières opérations, la FIA dispose d'un nombre limité de points frontaliers, ce qui réduit considérablement leurs effets en tant que police des frontières. Ces dysfonctionnements n'ont fait qu'entretenir la corruption au sein de la FIA. En effet, alors que l'objectif est de lutter contre la traite des êtres humains, un

certain nombre de membres avaient participé à des affaires de traite. Ces dernières années, avec l'aide de nombreux membres de la FIA, des femmes pakistanaises ont été envoyées à l'étranger avec de faux documents.

La corruption au sein des forces de l'ordre est également un grave problème pour de nombreuses personnes prostituées. La prostitution étant illégale dans le pays, de nombreuses femmes font face à de lourdes accusations criminelles ainsi qu'à de puissantes stigmatisations sociales. Dans le quartier rouge et les environs du bazar de Shahi Mohalla à Lahore, plus de 60 % des familles de femmes prostituées sont confrontées à un problème judiciaire. Ces femmes ont beaucoup de difficultés à faire face aux dépenses liées à leurs problèmes juridiques et tombent dans un cycle de perpétuation de la prostitution afin de payer les factures qui s'accumulent. Le harcèlement policier en vue d'un gain financier et/ou d'une gratification sexuelle semble être apparemment trop fréquent. Les fonctionnaires ont tendance à exploiter la stigmatisation et les accusations criminelles qui pèsent sur les personnes prostituées afin d'accroître leur pouvoir et leur autorité. Les personnes les plus vulnérables au harcèlement policier sont les personnes prostituées migrantes.

### **Initiatives gouvernementales**

Ces dernières années, le gouvernement pakistanais a pris un certain nombre d'initiatives pour lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.

En juillet 2017, le Pakistan a ralié un projet mondial de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. Lancée en 2015 par l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), le projet sur 4 ans implique 13 pays à travers le monde.

Le gouvernement pakistanais est en charge de l'élaboration et la mise en œuvre de mesures nationales de lutte contre la traite et le trafic illicite, notamment par le biais de cadres législatifs qui répondent aux normes internationales.

Les poursuites judiciaires et la protection des victimes s'avèrent insuffisantes et mal définies au plan national, avec peu ou pas de ressources disponibles dans de nombreuses régions du pays. Toutefois, ces dernières années, les grandes provinces du pays ont adopté un certain nombre de mesures législatives pour lutter contre ces problèmes.

En 2015, des centres de réinsertion pour les victimes ont été créés dans les 36 districts du Pendjab, offrant aux femmes victimes d'exploitation sexuelle un accès à un certain nombre de ressources nécessaires (premiers secours et assistance juridique).

En 2016, le Balouchistan a créé des unités de protection de l'enfance dans toute la province. Les gouvernements provinciaux du Pendjab et du Sindh ont également pris un certain nombre d'initiatives concernant les foyers pour victimes. En 2017, la province du Sindh a également augmenté son budget consacré aux refuges pour femmes, ce qui a permis d'accroître les ressources et les mécanismes de soutien.

En ce qui concerne bon nombre des problèmes auxquels sont confrontées les victimes en matière d'application de la loi, l'augmentation progressive de la présence des femmes policières constitue une approche prometteuse. Bien qu'encore trop peu nombreuses, ces fonctionnaires de sexe féminin offrent une forme de protection et des actions en justice plus équitables aux victimes. D'après les données compilées par le Bureau national de la police, sur un total de 391 364 officiers de police dans tout le pays, seuls 5 731 sont des femmes. Cela représente moins de 2 % de la population

policière totale, le pourcentage le plus élevé se situant dans la province du Gilgit-Baltistan (3,4 %) et le plus faible dans la plus grande province géographique du Balouchistan (0,4 %).

En conclusion, les mesures les plus pertinentes et les plus urgentes à entreprendre en matière d'exploitation sexuelle sont celles qui visent à lutter contre la corruption au sein de la FIA et des forces de police. De plus, la FIA a besoin d'un financement plus adapté afin de s'installer dans toutes les grandes villes des divers districts et permettre un meilleur fonctionnement en tant que police des frontières. En outre, des mécanismes de surveillance au sein de la FIA et des fonctionnaires policiers sont nécessaires pour combattre la prévalence de la corruption. Si les fonctionnaires cessaient d'exploiter les victimes d'exploitation sexuelle, ces dernières auraient une occasion plus propice de signaler les infractions.

En matière de législation, l'absence d'éléments probants sur de nombreuses questions législatives concernant la prostitution rend la criminalisation et l'application de la loi difficiles. Le gouvernement doit prendre des mesures nationales plus cohérentes sur la traite des êtres humains et la traite des enfants, la prostitution infantile, les mariages forcés et les mariages précoces. Par exemple, afin de maîtriser l'imprécision de la législation sur la traite, une loi contre la traite interdisant et sanctionnant toutes les formes de traite sur des personnes âgées de moins de 18 ans, en l'absence des moyens coercitifs requis, pourrait être mise en place.

Dans le quartier rouge Shahi Mohalla de Lahore, l'activisme communautaire local s'est révélé extrêmement productif dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Des

centres pour les femmes dispensent une formation professionnelle dans des domaines spécialisés (couture, broderie, cuisine, etc.) offrant d'autres possibilités d'emploi pour les femmes vulnérables. Un certain nombre de projets et d'académies de musique classique et de danse ont ouvert dans le but de renforcer le patrimoine culturel de ces femmes. Enfin, en réponse au manque d'éducation appropriée, la communauté du quartier a créé des secteurs éducatifs pour les enfants. Ces programmes se sont révélés être des méthodes efficaces de développement socio-économique et constituent un modèle prometteur à suivre pour les autres communautés à travers le pays.

### Sources

- « 7,430 cases registered, 7,381 arrested under campaign against human trafficking », *Pakistan Today*, 28 décembre 2017.
- « FIA nabs 3,446 human traffickers in special crackdown in three years », *The News*, 12 février 2018.
- « Human trafficking in Pakistan: Forced male prostitution », *Khabbar Feed*, 16 août 2016.
- « PA approves bill for protection of women against violence », *Dawn News*, 25 février 2016.
- « Pakistan issues landmark transgender passport », *NBC News*, 30 juin 2017.
- « Pakistan joins UNODC global initiative against human trafficking and migrant smuggling », *United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)*, 21 juin 2017.
- « The Hudood Ordinances », *Dawn News*, 7 mai 2011.
- « Women make up less than 2pc of country's police force: Report », *Dawn News*, 26 avril 2017.
- « Sexual abuse of young boys on the rise in Pakistan: Report », *Dawn News/AFP*, 18 novembre 2015.
- Bashir M.M., « Ins and Outs of Human Smuggling and Trafficking », *Pakistan Today*, 22 février 2017.
- Boone J., « Pakistan Transgender Leader Calls for End of Culture of "Gurus" », *The Guardian*, 25 décembre 2016.
- Dairah, « Understanding the Transgender Community in Pakistan », *Medium*, 21 novembre 2016.
- Girls Not Brides, *Child marriage around the world*, *Pakistan Statistics*, 2017.
- Gondal A.F.A., N.R.R., Kamal I.C., *Transgender Community and Sexual Practices in Pakistan*, Geneva Health Forum, 12 novembre 2012.
- Ijaz S., « Pakistan should end child marriage », *Human Rights Watch*, 12 octobre 2017.
- Iqbal A., « US Says Pakistan making efforts to eliminate human trafficking », *Dawn News*, 3 juillet 2017.

- Khan M.S., *Poverty of Opportunity for Women Selling Sex in Lahore, Pakistan: Knowledge, Experiences and Magnitude of HIV & STIs*, Thesis for doctoral degree (Ph.D), Karolinska Institutet, 15 juin 2011.
- Mohyuddin A. (Dr), Chaudhry H., « Women and Child Trafficking for Sexual Exploitation in Pakistan », *J. Asian Dev. Stud.*, Vol. 2, Issue 4, décembre 2013.
- Muhammad T., *Commercial Sexual Exploitation of Children: A Situational Analysis of Transport Industry of Pakistan*, Save the Children Sweden, 2009.
- Mukhtar I., « FIA staffers involved in human trafficking », *The Nation*, 3 octobre 2013.
- Observatoire international de l'exploitation sexuelle, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, Fondation Scelles, 2016.
- Observatoire international de l'exploitation sexuelle/CRIDES, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, Fondation Scelles, 2013.
- Pietropaoli I., *Global Monitoring Status of action against commercial sexual exploitation of children – Pakistan*, Second Edition, ECPAT International, 2011.
- Punjab Code, *Violence Against Women Act*, 2015.
- Saeed Z.S., « Transgender Pakistanis – Making ends meet », *The Express Tribune*, 30 août 2015.
- Senate of Pakistan, *Act to prevent and combat trafficking in persons especially women and children*, 1<sup>er</sup> juin 2018.
- US Central Intelligence Agency, *The World Fact Book: Pakistan*, 22 février 2018.
- US Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2016.
- US Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2017.
- US Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2018.
- UNICEF, *The State of the World's Children*, 2016.
- United Nations Office on Drugs and Crime (ONUDD), *Annual Report on Human Trafficking and Migrant Smuggling*, 2015.
- United Nations Office on Drugs and Crime (ONUDD), *Global Initiative on Fighting Human Trafficking*, mai 2007.
- United Nations Office on Drugs and Crime (ONUDD), *Pakistan Country Profile*, 2018.
- United Nations Refugee Agency (UNHCR), *Factsheet Pakistan*, décembre 2017.
- United Nations Refugee Agency (UNHCR), *Pakistan: The Protection of Women (Criminal Laws Amendment) Act, 2006 and its Implementations*, 3 décembre 2007.
- USAID, Aurat Foundation, *Internal Trafficking of Women and Girls in Pakistan*, décembre 2012.



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles  
Connaitre, Comprendre, Combattre  
L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantile, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

## CONTACT

**Sandra AYAD**, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle  
[sandra.ayad@fondationscelles.org](mailto:sandra.ayad@fondationscelles.org)

14 rue Mondétour  
75001 Paris - France



[www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org)  
Tw: @Fond\_Scelles  
Fb: @FondationScelles